

Avis de constitution

SOCIETE « BINGERVILLE CASH & PLAY »

Siège Abidjan – Bingerville– Cité Ital, Lot 496, Ilot 51

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/02/2026 , et enregistrés au CEPICI le 09/02/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BINGERVILLE CASH & PLAY »

Objet :

- Le commerce général et le e-commerce
- Le transfert d'argent national et international
- L'achat et la vente de produits agricoles
- La distribution
- L'import-export
- La représentation d'entreprise ou de sociétés commerciales

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan – Bingerville– Cité Ital, Lot 496, Ilot 51

Dirigeant(s) M SACKO IBRAHIMA (COGÉRANT), Mlle ZAHUI CHRISTY SANDRA YEDIDIA (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-01219 du 25/02/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14261/GTCA/RC/2026 du 25/02/2026

